



# HORIZON 2015

REVUE ÉLECTRONIQUE MENSUELLE D'INFORMATION ET D'ANALYSE D'AFRICA 21 SUR LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DURABLE DE L'AFRIQUE AU SEIN DE LA GENÈVE INTERNATIONALE

## Edito

La 9e session du Groupe de travail ouvert sur l'agenda du développement durable après 2015 (GTO) a eu lieu du 3 au 5 mars 2014 au siège des Nations Unies à New York. Après une phase de plusieurs mois d'inventaire des thèmes d'intérêt (de mars 2013 à février 2014), cette nouvelle session marquait le début de la phase de synthèse des 19 thèmes sélectionnés, à travers les 8 clusters mis en place, en vue de présenter un rapport définitif à l'Assemblée générale à la fin de la 68e session en septembre 2014. Lors des débats plusieurs thèmes ont été particulièrement mis en avant par les pays en développement: les enjeux de l'alimentation, de l'agriculture durable, de la dégradation des terres, de la lutte contre la désertification, la question des migrations, un traitement spécial pour les PMA, des mesures contre les inégalités entre les Etats, et le renforcement du partenariat mondial pour le développement.

Des sujets ont suscité le débat dont les modalités entre l'éradication de la pauvreté et le développement, les sociétés pacifiques et non violentes et les institutions capables, ou encore la question de la santé, des droits sexuels et génésiques (ce dernier point constitue une ligne rouge à ne pas franchir pour le Nigeria). Des critiques sont également remontées concernant le rôle à jouer du secteur privé et le concept de la responsabilité commune mais différenciée.

Ces éléments sont à mettre en parallèle au discours de la présidente du Libéria à Abuja lors de la septième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine du 25 au 30 mars 2014. A cette occasion, Mme Ellen Johnson Sirleaf, qui est également membre du Comité de haut niveau (groupe établi lors de la 21e session ordinaire du Sommet de l'Union africaine à Addis Abbeba en mai 2013 pour travailler sur la Position africaine commune pour l'agenda du développement après 2015), a rappelé la position de l'Afrique.

Il en ressort plusieurs points clés orientés sur la bonne gouvernance, pour articuler les actions à venir : transformation économique structurelle, science, technologie et innovation, développement centré sur l'humain, développement durable, paix et sécurité et partenariat pour le développement.

Ces priorités se retrouvent dans le futur agenda 2063 de l'Union africaine, mais également,

comme s'en félicite Mme Sirleaf, dans les 19 thèmes retenus par le Groupe de travail ouvert.

Au même moment, à Genève avait lieu la 25e session du Conseil des droits de l'homme, dont les questions liées à l'accès à l'alimentation et à un environnement sain et durable ont retenues toute notre attention. Pour ce faire, le rapporteur spécial à l'alimentation a bien voulu répondre exceptionnellement à nos questions concernant le lien entre agenda du développement et droit à l'alimentation.

## Sommaire

### Edito p. 1

### 25e session du Conseil des droits de l'homme à Genève du 3 au 28 mars 2014

Qu'est-ce que le droit à l'alimentation ? p. 2

Présentation devant le Conseil des droits de l'homme du rapport de synthèse sur le droit à l'alimentation par le Rapporteur spécial, M. de Schutter p. 3

Interview du Rapporteur spécial au droit à l'alimentation p. 6

Les droits de l'homme doivent être pris en compte dans les politiques environnementales des Etats p. 7

### QUESTIONS THEMATIQUES

#### Santé et population

Lutte contre la polio p. 10

Un nouveau modèle de financement pour le Global Fund p. 10

Extension de la campagne de vaccination du GAVI contre le papillomavirus p. 11

Contraception et planning familial dans les pays en développement p. 11

Politique de santé post-2015 p. 12

Lutte contre le sida: en route pour 2030 p. 12

#### Eau et assainissement

L'eau au cœur des attentions p. 13

#### Promotion du plein emploi et de l'emploi productif, du travail décent pour tous et de la protection sociale

Débat de haut niveau sur les spécificités des Etats fragiles en sortie de crise et signature d'un accord entre le G7+ et l'OIT p. 15

#### Changement climatique

Le temps est compté et il n'est pas de notre côté p. 17

Les lois de la physique ne sont pas négociables p. 19

**Abréviations/Veille documentaire/Agenda/Annonces/Sponsor, pp. 20-22**



## 25e session du Conseil des droits de l'homme à Genève du 3 au 28 mars 2014

Le Conseil des droits de l'homme est une structure intergouvernementale du système des Nations unies basée à Genève. Elle est chargée de la promotion et de la protection des droits de l'homme dans le monde. A chaque nouvelle session, le Conseil analyse la situation des droits de l'homme dans ses pays membres (mécanisme d'examen périodique universel), aborde les violations et donne des recommandations. Il est composé de 47 pays membres élus par l'Assemblée générale. Il se réunit trois fois par an pendant dix semaines au total (mars, juin, septembre). L'assemblée travaille également sur toutes les thématiques liées aux droits de l'homme comme la responsabilité des entreprises transfrontalières, l'accès à l'eau ou l'alimentation, le travail des enfants, la place de la femme dans la société, les questions environnementales, (etc.); autant de thématiques qui sont ressorties lors de la publication des 19 thèmes du Groupe de travail ouvert (à la différence que le Conseil s'inscrit dans la mise en œuvre et le suivi des décisions prises au niveau international en matière de droits de l'homme). Ainsi, il donne des mandats et nomme des rapporteurs spéciaux, des représentants, des experts indépendants, des groupes de travail afin de suivre, conseiller, faire connaître ces questions à travers la production de rapports annuels présentés lors des sessions.

C'est dans le cadre de la 25e session du Conseil des droits de l'homme de mars 2014, que plusieurs rapports sur des questions de développement ont été présentés. On retiendra en

particulier ceux sur le droit à l'alimentation et sur les droits de l'homme et l'environnement.

### Qu'est-ce que le droit à l'alimentation ?

D'après le Rapporteur spécial qui traite la question, il s'agit « du droit d'avoir un accès régulier, permanent et non restrictif à la nourriture, directement ou en l'achetant, suffisante et qualitative, en accord avec les traditions culturelles de chacun et assurant un bon état physique et mental des individus et groupes, pour une vie décente et en dehors de la peur ».

Le Comité des Nations unies sur les droits économiques, sociaux et culturels ajoute (dans son commentaire général n°12 portant sur l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, portant en particulier sur le droit à une nourriture suffisante (Art. 11)) « le droit à une alimentation adéquate n'est pas à prendre dans un sens étroit ou restrictif, [il équivaut à] un paquet minimum chaque jour de calories, protéines et autres nutriments. Le droit à une alimentation adéquate sera réalisé progressivement. Cependant, les Etats ont une obligation majeure, de prendre les mesures nécessaires pour atténuer et lutter contre la faim, même en période exceptionnelle comme lors d'une catastrophe naturelle ».

### Sources:

[Page Internet du Rapporteur spécial sur le site du OHCHR.](#)

[Application du pacte International Relatif Aux Droits Economiques, Sociaux Et Culturels, Observation générale No 12, Le droit à une nourriture suffisante \(Art. 11\), 12/05/99. E/C.12/1999/5; Conseil économique et social, New York, 1999.](#)



### **Présentation devant le Conseil des droits de l'homme du rapport de synthèse sur le droit à l'alimentation par le Rapporteur spécial, M. de Schutter**

Le rapport final « Le droit à l'alimentation, facteur de changement » a été présenté par le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, Olivier de Schutter, lors de la 25e session du Conseil des droits de l'homme à Genève, le 10 mars 2014. Ce document expose les conclusions des nombreux travaux rédigés par M. de Schutter pendant son mandat qui doit se terminer cette année.

Lors de sa présentation orale devant l'assemblée, il a souligné « le grand rôle que pourrait jouer le droit à l'alimentation dans la formulation de la réponse des États au scandale de la faim et de la malnutrition, lesquelles ne sont pas des calamités naturelles s'expliquant par la pauvreté des sols ou par le mauvais temps mais sont pour l'essentiel de nature humaine. Ce scandale résulte d'un manque d'accès aux ressources, de l'absence de garantie d'un revenu décent pour les paysans ou encore de l'absence de programmes de protection sociale ou d'égalité des sexes ».

#### *Le Rapporteur dénonce l'échec du modèle actuel*

C'est dans des termes sans équivoque que s'exprime le Rapporteur: « La plupart des parties prenantes reconnaissent, de façon générale, qu'une réforme est nécessaire de toute urgence. Si l'on part du principe qu'ils devraient contribuer à la réalisation du droit à l'alimentation, les systèmes alimentaires que nous avons hérités du XXe siècle ont échoués ».

En effet, malgré des progrès incontestables, le nombre de personnes souffrant de la faim reste très élevé. En 2011-2013, ce sont 842 millions d'individus qui en souffrent (12% de la population mondiale). Comme le souligne le document, ces chiffres sont à relativiser car ils se basent sur une moyenne annuelle, avec un seuil alimentaire bas ne prenant pas en compte les activités des personnes, ni l'inégalité de distribution de la nourriture au sein des foyers.

165 millions d'enfants ont des problèmes de retard de croissance et 2 milliards d'individus des carences en vitamines et minéraux. Paradoxalement, on constate l'extension des régimes alimentaires inadaptés et l'explosion de l'obésité et des maladies liées à ce phénomène. Ainsi, le nombre de personnes obèses a doublé entre 1980 et 2008, passant à 400 millions de personnes (et 1,4 milliards d'adultes en surpoids à travers le monde).

La révolution verte a montré ses limites et a eu des conséquences importantes pour l'environnement. Si la productivité a été augmentée, les conséquences ont été lourdes : baisse de la biodiversité agricole, érosion accélérée des sols, pollution des eaux potables et des océans. Les procédés de culture, la logistique et l'utilisation abondante de la chimie (engrais, pesticides, etc.) sont à l'origine de 15 à 17% de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine imputable aux systèmes alimentaires. La même problématique a été constatée pour la pêche et la production de viande. Le Rapporteur entre en détails sur l'élevage, dénonçant une course à la production de masse qui n'est pas soutenable à terme. En effet, déjà un tiers des céréales produites dans le monde vont nourrir les animaux d'élevage (et les prévisions indiquent 50% d'ici 2050), ce qui crée une concurrence directe avec l'alimentation humaine. Si on inclut les pâturages et les terres utilisées pour les cultures à destination du bétail, ce n'est pas moins de 70% de l'ensemble des terres agricoles exploitées dans le monde qui sont utilisées pour l'élevage. Ainsi, le rapport affirme que cette activité est l'une des causes principales de la déforestation et que le secteur de l'élevage, en outre, est responsable de 18% des émissions de gaz à effet de serre mesuré en équivalent carbone (plus que le transport).

Le Professeur de Schutter dénonce également les effets pervers de l'organisation de la production. En effet, la spécialisation régionale de la production, liée à la croissance du commerce international des produits agricoles, a fortement impacté les petits producteurs et renforcé les grandes unités de production, augmentant les inégalités et le niveau de pauvreté en zone rurale. Les ajustements structurels dans les pays en développement dans les années 1980 ont accentué cette tendance. Les Etats se sont désengagés du développement agricole et ont favorisé les cultures d'exportations alors que les cours de ces dernières baissaient à cause des subventions agricoles des pays développés. Cela a créé une dépendance des pays en développement vis-à-vis de certaines matières premières agricoles comme le café, le cacao, le coton et une fragilité par rapport aux cours mondiaux de ces matières. Résultat direct de cette spécialisation, ces pays ont vu leur facture alimentaire fortement augmenter (du fait du manque d'investissement dans l'agriculture et de la non transformation sur place). Les manifestations de masse en Afrique en 2008 ont été un effet immédiat de la dégradation de la situation.

Pour M. De Schutter, ce paradigme productiviste « n'est tout simplement pas supportable à long terme. Malheureusement, tout le monde n'en est pas convaincu, le critère des volumes de production passant encore avant l'amélioration du développement rural et la diminution de la pauvreté paysanne ».

#### *L'agro écologie comme nouveau modèle*

Le Rapporteur relate dans son travail la prise de conscience internationale et les décisions prises pour lutter contre la dégradation de la situation alimentaire mondiale. Il salue notamment l'augmentation générale des budgets des pays en développement concernant l'agriculture et en particulier en Afrique grâce au Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), appuyé par une aide au développement internationale plus ciblée dans ce domaine.

Cependant, il rappelle le défi majeur soulevé par la FAO d'augmenter de 70% la productivité agricole mondiale pour relever le défi de la faim d'ici 2050 tout en assurant une « transition vers une production et une consommation durables » et en réduisant « la pauvreté en milieu rural ».

Pour ce faire, il met en avant les nouvelles pratiques agricoles telles que l'agro écologie prônée dans le manuel de la FAO « produire plus avec moins » (voir Horizon 2015 n°1) qu'il appelle à être instaurée « de toute urgence » et « à grande échelle ». Ainsi, dans le paragraphe 17 du rapport, il décrit ce concept comme : « un ensemble de techniques agronomiques, notamment les cultures intercalaires, le recyclage en engrais du fumier et des déchets alimentaires ainsi que l'agroforesterie, qui permettent de limiter le recours à des intrants externes et d'optimiser l'utilisation des ressources ». Cette méthode est bonne pour l'environnement (régénérescence génétique) mais a aussi un impact socio-économique positif sur les petits paysans.

#### *Influencer les modes de consommation*

Le Rapporteur propose de mener des actions pour changer les modes de consommation de la population. En premier, il faut décourager la consommation à outrance de viande telle qu'on la connaît en Occident, pour revenir à une consommation plus raisonnable et soutenable pour la planète. Ensuite, il faut limiter la demande des biocarburants, qui, avec l'élevage, font concurrence à la consommation humaine de céréales et autres cultures (et pour cela diminuer les subventions des pays industrialisés qui encouragent sa consommation). Enfin, il faut améliorer l'efficacité des systèmes alimentaires et réduire les pertes et le gaspillage (un tiers de la production alimentaire mondiale est gaspillé). En Afrique, des marges de progression existent en la matière, en particulier concernant le stockage, le conditionnement et les problèmes d'accès au marché (même si le consommateur africain est un de ceux qui gaspille le moins au monde).

De Schutter avance d'autres propositions comme « éviter de s'appuyer sur des normes

strictes de qualité concernant l'apparence » ou encore de développer la vente directe du producteur au consommateur.

### *Des politiques publiques mieux adaptées*

Elles passent par le soutien aux petits agriculteurs pour atteindre la sécurité alimentaire au niveau local. En outre, on parle de la protection des producteurs face aux grands acheteurs, mais aussi, que le régime de la propriété intellectuelle soit plus souple afin que les petits agriculteurs puissent avoir accès plus facilement à certaines semences (tout comme il faut soutenir les circuits de semences paysannes). Au niveau juridique, il faut mettre en place des lois anti expulsions et des lois sur les systèmes fonciers (acquisition et location de terres, protection de petits exploitants). Dans la lignée de ces propositions, le Rapporteur rappelle qu'un groupe de travail intergouvernemental a été mandaté par le Conseil des droits de l'homme pour négocier une « déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et autres personnes vivant dans les zones rurales ».

De Schutter prône l'instauration d'un nouveau modèle reposant sur « le bien-être, la résilience et la durabilité pour remplacer le modèle productiviste et, ainsi, mieux favoriser la pleine réalisation du droit à une alimentation adéquate ».

Les solutions proposées reposeraient sur celles énoncées précédemment, à savoir : soutien des petits producteurs, formation de ces communautés, stockage villageois, facilitation d'accès aux marchés, diffusion des modes de production agro-écologiques (qui au passage créent plus d'emploi que les cultures extensives), mesures pour faciliter le développement des marchés et des processus de transformation locaux des produits. En outre, la multiplication des systèmes alimentaires, complémentaires, est recommandée.

Au niveau international, il réclame une meilleure régulation des grands producteurs mondiaux de produits agricoles (et des grands groupes agro-industriels mondiaux), dénonçant une « surproduction massive des pays exportateurs mieux lotis (...) encouragée par les subventions accordées aux plus gros producteurs agricoles de ces pays » (en 2012 les subventions agricoles au sein

des pays de l'OCDE se montaient à 259 milliards US\$). C'est pourquoi de Schutter pense que la « reconstruction [des systèmes alimentaires des pays en développement] est tributaire de la réforme des systèmes alimentaires des pays riches ».

Il estime qu'il faut démocratiser les politiques de sécurité alimentaire (et laisser les Etats choisir quel système ils veulent utiliser), gagner en fluidité et permettre l'apparition de nouveaux modèles. Pour cela, il faudrait d'après lui « mener des actions à trois niveaux », à savoir :

- reconstruire les systèmes alimentaires locaux par la décentralisation et une plus grande souplesse de l'ensemble ainsi que renforcer les synergies entre les villes et les zones rurales environnantes ;
- soutenir au niveau national les investissements des petits agriculteurs, la diversification des secteurs économiques et enfin un plan de protection sociale incluant la sécurité alimentaire ;
- promouvoir au niveau international de manière intelligente les initiatives aux échelons inférieurs mentionnés, ainsi qu'une meilleure coordination afin d'assurer la sécurité alimentaire pour tous.

Enfin, dernier élément, d'après lui la relocalisation des productions alimentaires va revenir en force, et en particulier l'agriculture urbaine et périurbaine ainsi que le stockage de proximité.

Pour conclure la présentation de son rapport, M. De Schutter a souligné « qu'il n'avait jamais été question de promouvoir on ne sait quelle autarcie. Il s'agit d'améliorer la participation et la responsabilisation afin de surmonter les blocages actuels ».

A la suite de la présentation du rapport, l'Éthiopie, au nom du Groupe africain, « a déclaré que l'éradication de la faim restait un objectif atteignable mais qui exige des mesures adéquates et un environnement propice. Cela passe par des mesures telles qu'une coopération internationale renforcée, l'atténuation de la dette des pays en développement ou encore des politiques agricoles viables et adaptées aux contextes locaux. L'Afrique est un continent qui dispose de fortes capacités en terres et en eaux ».

L'Algérie a, de son côté, ajouté qu' « il est en effet regrettable que l'alimentation soit exclusivement abordée sous l'angle du commerce (...). Il est maintenant temps que la communauté internationale se saisisse de la question, d'autant que toutes les initiatives n'ont toujours pas réussi à résoudre le problème de la faim dans le monde. Aujourd'hui encore, la hausse des prix des denrées alimentaires de base reste un motif de préoccupation autant pour les États que pour les consommateurs.

Par ailleurs, la Tunisie a dénoncé « la spéculation sur les marchés, le prisme des négociations au sein de l'OMC ou encore les subventions agricoles et l'essor des biocarburants sont les autres défis qu'il faut résoudre ».

Enfin, l'Égypte « estime que les politiques nationales doivent inclure à la fois des investissements nationaux à grande échelle, y compris en faveur des petits agriculteurs la diminution du gaspillage, le renforcement des filets de protection sociale, la lutte contre les tendances inflationnistes et la facilitation de l'accès au crédit ».

#### Sources :

[Rapport soumis par le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, Olivier De Schutter; A/HRC/25/57, 25e session du Conseil des droits de l'homme, Genève, 10 mars 2014.](#)

[Le Conseil des droits de l'homme est saisi de rapports sur le droit à l'alimentation et sur le droit à un logement convenable ; 25e session du Conseil des droits de l'homme, Genève, 10 mars 2014.](#)



#### INTERVIEW

**En marge du Conseil des droits de l'homme, Africa 21 a eu le privilège de pouvoir poser des questions à M. de Schutter sur le lien entre le droit à l'alimentation et l'agenda du développement pour l'après 2015 dont voici la synthèse:**

*Africa 21 - Quel lien existe-t-il entre les activités du Rapporteur spécial et les OMD? Comment est-il impliqué dans le processus en cours concernant l'agenda du développement pour l'après 2015?*

De Schutter- L'OMD 1 (éradiquer la faim) fait partie des obligations des Etats qui tombe sous les lois internationales liées aux droits de l'homme, afin d'assurer la liberté de ne plus souffrir de la faim, et petit à petit de réaliser le droit à une nourriture adéquate pour tous. Le rôle du Rapporteur spécial est de dialoguer avec les Etats afin de pourvoir aux failles et d'améliorer la situation vis-à-vis de l'OMD1. Il souligne la nécessité d'intégrer les droits de l'homme dans les politiques et programmes des Etats sur ce thème, ainsi que d'assurer la participation de tous, la non discrimination et la responsabilité des acteurs.

Dans ce cadre, le rapporteur spécial a fourni des conseils aux Etats sur les négociations en cours pour l'organisation de l'après 2015. ainsi que des propositions au Groupe de travail ouvert sur les objectifs du développement durable, des prises de position publiques et des articles de presse. Le message principal est que les obligations des Etats concernant les droits de l'homme relatif au droit à l'alimenta-

tion soient repris de manière adéquate dans les nouveaux objectifs de développement.

*Africa 21 - Est-ce que dans cette perspective, le Rapporteur a une action de concertation avec les autres agences/organismes onusiens?*

De Schutter - Le Rapporteur spécial a abordé les questions relatives au processus de l'après 2015 conjointement avec d'autres titulaires du Conseil des droits de l'homme ayant reçu un mandat de procédure spéciale. Il a également informé le Comité des Nations Unies sur la sécurité alimentaire mondiale et encouragé cet organe à s'engager dans l'agenda du développement post-2015.

*Africa 21 - Quelles sont les relations entre le Rapporteur et l'Union africaine? Le NEPAD?*

De Schutter - Le Rapporteur spécial a, à plusieurs reprises, rencontré les représentants de l'Union africaine et du NEPAD. Par exemple ils ont eu l'occasion d'échanger lors de la consultation régionale pour l'Afrique de l'est et australe par le Rapporteur spécial à Nairobi en 2012.

+++

En marge des réponses données par M. de Schutter, ce dernier nous a fait suivre plusieurs documents:

[Equality or bust for post-2015 global development goals – UN rights experts; OHCHR, Geneva, 21st May 2013.](#)

[Advancing women's rights in post-2015 development agenda and goals on food and nutrition security, Expert paper prepared by Olivier De Schutter, United Nations Special Rapporteur on the right to food ; UN Women, Mexico City, 21-24th October 2013.](#)

[UN expert praises Africa's commitment to "the right to adequate food" ; OHCHR, Geneva, 30th October, 2013.](#)

[Africa Human Development Report 2012: Towards a Food Secure Future; UNDP, New York, 15th May 2012.](#)

## **Les droits de l'homme doivent être pris en compte dans les politiques environnementales des Etats**

C'est l'appel qu'a lancé John Knox, expert indépendant chargé d'examiner la question des obligations relatives aux droits de l'homme se rapportant aux moyens de bénéficier d'un environnement sûr, propre, sain et durable, le 11 mars 2014, lors de la 25e session du Conseil des droits de l'homme à Genève.

M. Knox était invité lors de cette session à présenter les conclusions du rapport rédigé avec l'aide d'universitaires et de juristes chevronnés et après l'organisation de quatre consultations régionales à Nairobi, Genève, Panama et Copenhague.

Le but du document est de « faire l'inventaire des obligations relatives aux droits de l'homme se rapportant aux moyens de bénéficier d'un environnement sûr, propre, sain et durable ».

En premier lieu, on notera la reconnaissance par le Conseil des droits de l'homme que « les atteintes à l'environnement peuvent avoir des conséquences négatives, directes et indirectes, pour l'exercice effectif des droits de l'homme » (résolution 16/11).

Ainsi, il cite en exemple les jugements rendus par des tribunaux africains concernant l'exploitation pétrolière à grande échelle et l'atteinte causée à l'environnement, se référant à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (voir le cas de la pollution grave du delta du Niger).

Ensuite, il passe en revue les différentes menaces qui existent : élimination inadéquate de déchets toxiques (affaire Probo koala), exposition à des radiations et à des produits chimiques toxiques (décharge électronique d'Agbobloshie au Ghana), pollution par les hydrocarbures (delta du Niger), utilisation abusive de pesticides (cultures horticoles du Kenya), pollution et disparition d'habitats (Madagascar), déchets issus des industries extractives (mines d'Areva au Niger) et le changement climatique, qui concerne l'ensemble de l'Afrique (atteintes en particulier aux droits liés à la santé, à l'eau et à l'alimentation).

Il fait remarquer que « les atteintes à l'environnement sont plus fortement ressenties par les caté-

gories de la population qui se trouvent déjà en situation de vulnérabilité » et de citer pour exemple que « les activités des industries extractives ont des répercussions qui portent atteinte aux droits des peuples autochtones ».

Les obligations relatives aux droits de l'homme se rapportant à l'environnement sont de plusieurs ordres. S'il regrette que « les Etats n'ont pas tous officiellement accepté l'ensemble des normes », l'expert constate cependant que « ces textes sont toutefois remarquablement cohérents » et d'une « grande uniformité ». Il rappelle l'obligation des Etats d'adopter des cadres juridiques et institutionnels « offrant une protection et une possibilité d'intervention en cas d'atteintes à l'environnement qui peuvent entraver ou entravent effectivement l'exercice des droits fondamentaux ».

Aux Etats, les obligations qui reviennent couramment sont :

1. Evaluer l'impact sur l'environnement et rendre publiques les informations relatives aux questions environnementales (notamment par des études d'impact quand un élément comme les ressources en eau potable d'une communauté risquent d'être polluées). A ce titre, le Principe 17 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, stipule qu'« une étude d'impact sur l'environnement, en tant qu'instrument national, doit être entreprise dans le cas des activités envisagées qui risquent d'avoir des effets nocifs importants sur l'environnement et dépendent de la décision d'une autorité nationale compétente ». M. Knox rapporte également que la Banque mondiale exige des études d'impact environnemental préalable à tout projet qu'elle finance ;
2. Faciliter la participation du public au processus décisionnel en matière d'environnement y compris en assurant la liberté d'expression et d'association. Plusieurs textes sont là pour en rappeler l'importance. Ainsi le Principe 10 de la Déclaration de Rio dit : « au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques, y compris aux informa-

tions relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités (...). Les Etats doivent faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public en mettant les informations à la disposition de celui-ci ». D'autres textes mentionnent cette obligation comme la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (1992), la Convention de Rotterdam (1998), la Convention de Stockholm (2001). Le document « l'avenir que nous voulons » de Rio+20 confirme « qu'il est indispensable, pour réaliser le développement durable, que les peuples aient la possibilité d'agir sur leur vie et leur avenir, de participer aux processus décisionnels et d'exprimer leurs préoccupations » ;

3. Donner accès à des recours en cas de dommages. Pour cela, M. Knox reprend la Déclaration universelle des droits de l'homme et le principe selon lequel les Etats sont tenus d'assurer un « recours effectif » en cas de violation des droits. Le Principe 10 de la Déclaration de Rio stipule entre outre, qu'« un accès effectif à des actions judiciaires et administratives, notamment des réparations et des recours, doit être assurée ».

L'expert vient apporter un complément à ces devoirs. Il précise en effet, que « l'obligation de protéger les droits de l'homme en cas d'atteintes à l'environnement ne suppose pas la cessation de toute activité susceptible d'entraîner une dégradation de l'environnement ». Il faut trouver un équilibre « raisonnable » entre enjeux du développement économique et ceux de la protection de l'environnement. Il met d'ailleurs en avant l'exemple de la Commission africaine qui a dit que « la Charte africaine [des droits de l'homme et des peuples] ne contraint nullement les Etats à renoncer à toute exploitation pétrolière ». Pour aiguiller les acteurs, M. Knox conseille de s'appuyer sur toutes les normes sanitaires nationales et internationales (notamment les normes de sécurité sanitaire de l'eau de l'Organisation mondiale de la santé).

Autre aspect important qui est mentionné dans le rapport, celui de l'application des lois votées

concernant les droits de l'homme et l'environnement. L'Etat a obligation d'appliquer les lois qu'il vote. M. Knox s'appuie sur un exemple plein de paradoxes : « en interprétant la Charte africaine, la Cour de justice de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest a jugé insuffisant d'adopter des mesures si celles-ci restent lettre morte et ne s'accompagnent pas d'autres mesures concrètes visant à prévenir un dommage ou à assurer le respect du principe de responsabilité en prévoyant une réparation effective du dommage environnemental subi ». La nécessité de donner les moyens pour appliquer les lois est quelque chose de fondamental.

Concernant le secteur privé, M. Knox rappelle à juste titre les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme adoptés en 2011 (cf. n°2 d'Horizon 2015). Il mentionne en particulier le Principe 1 qui dit que « les Etats doivent, entre autre, assurer une protection lorsque des tiers, y compris des entreprises, portent atteinte aux droits de l'homme sur leur territoire et/ou sous leur juridiction, notamment en adoptant des mesures appropriées pour empêcher ces atteintes, et lorsqu'elles se produisent, enquêter à leur sujet, en punir les auteurs, et les réparer par le biais de politiques, de lois, de règles et de procédures judiciaires ».

Autre question abordée, celle des dommages environnementaux transfrontaliers, tels que les problèmes liés à l'appauvrissement de la couche d'ozone, les effets du changement climatique, la pollution des cours d'eau, des lacs internationaux. Bien que les Etats soient responsables des pollutions quand leur origine géographique est prouvée, M. Knox regrette que « les instruments relatifs aux droits de l'homme traitent la question de la compétence de différentes façons ». Cependant, se référant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966) et au Comité des droits économiques, sociaux et culturels (1985), il ajoute « les Etats (...) doivent s'abstenir de mener des actions qui entravent, directement ou indirectement, l'exercice du droit à l'eau dans d'autres pays (...) et doivent également prendre des mesures pour empêcher leurs propres ressortissants ou des entreprises relevant de leur juridiction de violer le droit à l'eau et le droit à la santé dans d'autres pays ». En outre, citant le Représentant spécial du Secrétaire gé-

ral pour les entreprises et les droits de l'homme, il note que « sur le plan international, les Etats d'origine sont de plus en plus encouragés à adopter des règles visant à empêcher les pratiques abusives de leurs sociétés à l'étranger et à engager les Etats à redoubler d'efforts pour empêcher des entreprises de porter atteinte aux droits de l'homme à l'étranger ».

Bien qu'il existe des imprécisions d'après l'expert, celles-ci sont à relativiser car le Principe 7 de la Déclaration de Rio est clair sur ce sujet : « les Etats doivent coopérer dans un esprit de partenariat mondial en vue de conserver, de protéger et de rétablir la santé et l'intégrité de l'écosystème terrestre ».

Le rapport se termine par une partie consacrée aux groupes de populations plus vulnérables aux questions des droits de l'homme et de l'environnement, à savoir les femmes, les enfants et les peuples autochtones.

A l'issue de cette présentation, les questions et remarques ont été nombreuses. On retiendra en particulier le Costa Rica et la Suisse qui ont apprécié le rappel à la nécessité d'information des citoyens (Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, 1998). De son côté, l'Egypte a souligné la dimension planétaire de la question abordée. Les Etats-Unis ont rappelé pour leur part, qu'« aucune norme n'établit des obligations en ce qui concerne le droit à l'environnement » et que l'expert ne devrait pas employer le terme « obligation » dans son travail. Pour Djibouti il faut une plus grande implication de la société civile. Enfin, la Côte d'Ivoire, le Guatemala et le PNUE se sont dit en faveur d'un programme interinstitutionnel de récolte des informations et bonnes pratiques relatives à la prise en compte des obligations relatives aux droits de l'homme en matière de protection de l'environnement. L'Algérie, le Maroc et la Tunisie ont pu présenter comment ils avaient intégré cette dimension dans leur législation.

#### Sources :

[Rapport de l'Expert indépendant chargé d'examiner la question des obligations relatives aux droits de l'homme se rapportant aux moyens de bénéficier d'un environnement sûr, propre,](#)

[sain et durable, John H. Knox ; 25e session du Conseil des droits de l'homme, Genève, 10 mars 2014.](#)

[Le Conseil des droits de l'homme est saisi de rapports sur le droit à un environnement sain et sur les effets de la dette ; 25e session du Conseil des droits de l'homme, Genève, 10 mars 2014.](#)

[UN expert urges States to take into account human rights obligations in their environmental policies; 25th session of the Human Rights Council, Geneva, 10th March 2014.](#)



## Santé et population

### Lutte contre la polio

A un an et demi de la date butoir des Objectifs du millénaire pour le développement, le GAVI et l'Initiative pour l'éradication mondiale de la polio (GPEI) se montrent actifs pour élargir la couverture vaccinale de cette maladie et l'éradiquer à nouveau (elle avait disparu du globe officiellement en 2001). L'UNICEF, engagée elle aussi dans cette lutte, vient de terminer son appel d'offre pour la fabrication de vaccins. Ainsi, grâce au prix relativement bas que l'organisme vient d'obtenir pour le vaccin polio inactif ou IPV (autour de 1\$ US la dose), le GAVI et le GPEI vont pouvoir disposer d'importantes quantités de celui-ci pour mener leur campagne d'éradication. Le GPEI a prévu de généraliser la couverture de ce traitement au

niveau mondial d'ici 2015 et de faire disparaître la maladie de la surface de la terre d'ici 2018 (plan stratégique 2013-2018). Déjà 120 pays bénéficient de la couverture (dont 73 grâce au programme du GAVI, et la plupart des pays africains).

#### Sources :

[Joint GPEI-GAVI statement on the Availability and Price of Inactivated Polio Vaccine; GAVI Alliance, Geneva, 28th February 2014.](#)

[Site Internet du GPEI.](#)

### Un nouveau modèle de financement pour le Global Fund

Après le refinancement d'un montant de 14,82 milliards US\$ en fin d'année dernière pour la période 2014-2016 (20% d'augmentation par rapport à la période précédente), le Global Fund est en train de lancer un nouveau modèle de financement à destination des pays cibles (suite à la décision du bureau de direction de novembre 2011 et après 3 ans de réflexion et de préparation pour faire une transition en douceur). L'idée première de ce changement est d'améliorer l'efficacité/impact de ces financements au sein des plans de santé stratégiques nationaux des pays concernés (il ne délivre des financements que dans le cadre de plans nationaux qui intègrent les objectifs du Fonds de lutte contre le sida, la tuberculose et la malaria). Le Fonds vise en particulier les projets qui auront le plus d'effet avec le moins de financement, en particulier dans les pays en développement.

Ainsi, le 12 mars 2014 le Global Fund a communiqué auprès des pays demandeurs les fonds alloués pour chacun. Suite à plusieurs demandes d'informations complémentaires sur les modalités de répartition, l'organisme a dû rappeler qu'elle se faisait sur la base de deux éléments en particulier : l'importance du développement des maladies ciblées dans les pays concernés, et le niveau de développement économique de ces derniers. Le Fonds a ajouté qu'il restait ouvert au dialogue.

#### Sources:

[News Flash Issue 39; Global Fund Geneva, 13](#)

[March 2014.](#)

[Global Fund Board Moves Forward on New Funding Model; Global Fund, Geneva, 7th March 2014.](#)

### **Extension de la campagne de vaccination du GAVI contre le papillomavirus**

Le GAVI a annoncé l'extension de sa campagne de vaccination contre le papillomavirus (HPV). Ainsi, le Rwanda, l'Ouganda et l'Ouzbékistan viennent élargir la liste des bénéficiaires. L'organisme s'est fixé pour objectif de protéger dans ces pays 1,5 millions de petites filles contre le risque de cancer des cervicales. Ces trois pays, d'après le GAVI ont mis en place des plans détaillés pour s'assurer que les filles de 10 à 12 ans soient vaccinées à l'école contre cette maladie. Le Rwanda, qui a un plan stratégique en la matière depuis 3 ans, a déjà bénéficié de dons d'un fabriquant de vaccins dans le cadre de cette lutte contre la maladie. Son inclusion dans le projet du GAVI vient renforcer la durabilité de l'effort sur le papillomavirus. Le pays finance avec l'aide du GAVI les prochaines campagnes de vaccination sur son territoire. En février 2014, 10 autres pays avaient annoncé qu'ils rejoignaient le programme du GAVI sur le HPV. Ces campagnes de prévention prennent tout leur sens quand on connaît le nombre de morts que fait le cancer des cervicales dans les pays en développement, en particulier en Afrique, sachant que pour les victimes l'accès à des traitements efficaces s'avère plus compliqué une fois que la maladie est détectée.

#### **Source :**

[1.5 million girls set to benefit from vaccine against cervical cancer; GAVI Alliance, Geneva, 7th March 2014.](#)

### **Contraception et planning familial dans les pays en développement**

L'OMS vient de publier un guide afin de faciliter l'accès aux informations liées à la contraception et à l'éducation sexuelle à travers le monde (et en particulier dans les pays en développement).

Cette publication répond à plusieurs initiatives internationales, comme le mentionne le communiqué de presse de l'organisation internationale :

- la Conférence du Caire sur la population et le développement de 1994 qui souligne l'importance d'avoir accès à des informations en matière de contraception et de planning familial ;
- le Sommet de Londres de 2012 sur le planning familial qui réclamait l'extension des services a, au minimum, 120 millions de personnes supplémentaires d'ici 2020 ;
- la cible 5.B de l'Objectif du millénaire pour le développement 5 sur l'amélioration de la santé maternelle qui est de « rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015 ».

En effet, il ne s'agit pas d'un enjeu anodin, en particulier dans les pays en développement, comme le rappelle l'OMS. Le guide recommande que tout le monde ait accès à ces informations, y compris les populations les plus jeunes (adolescents, jeunes adultes), sans discrimination, ni violence, ciblant en particulier les populations les plus désavantagées et marginalisées (les pauvres des campagnes et les habitants des bidonvilles).

Un manque d'accès aux outils modernes de contraception dans les pays en développement est à l'origine du fait que 6 femmes sur 10 dans ces pays risquent d'avoir une grossesse non désirée, d'après le Dr. Flavia Bustreo. Pour elle, il s'agit d'un élément important non seulement pour défendre les droits des femmes mais aussi pour leur santé et celle de leurs enfants. Les complications liées aux accouchements sont une des principales causes de mortalité dans les pays en développement auprès des femmes de 15-19 ans. La mortalité infantile est supérieure de 50% quand la mère est âgée de moins de 20 ans. Pour la spécialiste de l'OMS, l'accès à la contraception permet aux couples d'espacer les grossesses et de choisir la taille de leur famille.

#### **Sources :**

[WHO issues new guidance on how to provide contraceptive information and service; WHO, Geneva, 6th March 2014.](#)

[Rapport: garantir les droits de l'homme lors de la fourniture d'informations et de services en matière de contraception; orientations et recomman-](#)

[dations; OMS, Genève, mars 2014.](#)

### Politique de santé post-2015

La Directrice générale de l'OMS, Mme Margaret Chan, invitée au Conseil économique et social de l'ONU le 25 février 2014, a pu faire le point sur les engagements en matière de santé concernant l'agenda du développement pour l'après 2015. Elle a rappelé les bons résultats obtenus grâce aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), mais a souligné que « les défis à venir requerront une collaboration accrue et des réformes importantes ». Elle a remercié l'important travail réalisé par le GAVI, le Global Fund et l'ONUSIDA.

Il existe, selon elle, trois tendances de haut niveau qui entravent à terme le développement durable, à savoir :

- l'accroissement des inégalités économiques et sociales ;
- la croissance des maladies chroniques non transmissibles (comme les maladies cardiaques ou les cancers) ;
- l'influence d'acteurs privés dans les pays où la législation sur les questions de santé reste faible (elle prend l'exemple de l'industrie du tabac).

Pour elle, l'avenir repose sur la collaboration multisectorielle et multipartite afin d'assurer le développement durable, en particulier pour l'accès à l'alimentation, l'éducation, l'énergie et la santé. Elle a ajouté que l'on « devait débattre sur quels types de mécanismes étaient requis pour permettre à tous les acteurs d'apporter leur contribution et se protéger de l'influence de bas intérêts ».

#### Sources :

[WHO Director-General addresses the UN Economic and Social Council; WHO, Geneva, 25th February 2014.](#)

[Bryan Cohen; Chan says reform is needed for post-2015 healthcare; Vaccine News, 3rd March 2014.](#)

### Lutte contre le sida: en route pour 2030

Les 25 et 26 mars 2014 le parlement panafricain s'est réuni à Midrand en Afrique du sud, en compagnie de la Commission de l'Union africaine, de l'agence du NEPAD, de l'UNIDO, du Global Fund ainsi que de l'ONUSIDA afin de discuter sur la réponse à donner au sida en Afrique par-delà 2015.

Les objectifs de cette réunion de deux jours étaient avant tout de sensibiliser et renforcer les capacités des parlementaires sur l'accord de 2013 concernant les « Actions d'Abuja vers l'élimination du sida, de la tuberculose et du paludisme d'ici 2030 » (16 juillet 2013). Ce plan d'action reconnaît les progrès en Afrique concernant la lutte contre le sida et ses effets sur les OMD 4 et 5. Il met également en valeur la nécessité d'aller de l'avant en appuyant les efforts en cours sur l'agenda de développement pour l'après 2015 et le besoin que les africains fassent entendre leur voix dans le processus. Il reconnaît le rôle des communautés régionales comme échelon dans la lutte contre les trois maladies mentionnées ci-dessus et le soutien international au Plan de Production Pharmaceutique pour l'Afrique (PMPA) ainsi qu'à l'Harmonisation sur la réglementation de la médecine africaine (AMRH). Enfin, le plan d'action encourage les initiatives au niveau continental concernant ces maladies, y compris au niveau légal, social, économique et politique. Un certain nombre de mesures sont à souligner dans ce document, telles que le soutien à des taxes internationales sur les transactions financières et les billets d'avion, l'exploration de la coopération sud-sud dans le domaine du développement de l'industrie pharmaceutique en Afrique, le soutien au refinancement du Global Fund et enfin, l'intégration de la lutte contre ces maladies dans l'agenda du développement après 2015 et l'agenda 2063 de l'Union africaine.

A l'issue de cette réunion les participants se sont engagés à faire la promotion des actions pour mettre fin au sida, à la tuberculose et au paludisme au niveau national, continental et international dans le cadre de l'après 2015. Ils ont exprimé le souhait d'améliorer les données, en particulier concernant les populations les plus sensibles à ces maladies, à mettre à

jour et renforcer les lois et les politiques à destination de ces populations, à assurer l'accès universel aux traitements du sida en particulier à destination des enfants et enfin, à promouvoir la prévention et lutter pour mettre fin à ces maladies.

#### Sources :

[African Parliamentarians call ending AIDS to be priority in the post-2015 agenda; UNAIDS, Geneva, 27th March 2014.](#)

[Declaration of the Special Summit of African Union on HIV/AIDS, Tuberculosis and Malaria, « Abuja actions toward the elimination of HIV and AIDS, Tuberculosis and Malaria in Africa by », Abuja, Nigeria, 16th July 2013.](#)



## Eau et assainissement

### L'eau au cœur des attentions

L'eau est au cœur du développement. C'est un enjeu sanitaire, économique et environnemental majeur.

« Cibler l'eau dans l'agenda du développement pour l'après 2015 », tel était le sujet de l'événement qui a eu lieu le 14 mars 2014 au siège de l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM). Cette conférence était co-organisée par la Commission économique pour l'Europe de l'ONU (UNECE), UN-Water et la Confédération suisse, à quelques jours de la journée mondiale de l'eau et de la publication d'un important rapport, le rap-

port mondial sur l'eau 2014 portant sur le lien entre l'eau et l'énergie. Cette conférence a permis de faire le point sur l'état d'avancement de la question de l'eau au regard de l'agenda du développement après 2015. Michel Jarraud, Secrétaire général de l'OMM, dans son introduction a rappelé la nécessité de sécuriser l'eau potable pour tous sachant que le non accès avait plus de coût pour la société que l'inverse (en tenant compte des dépenses de santé liées au manque d'hygiène et autre et de la nécessité d'avoir des individus en bonne santé). Il existe un lien important entre l'eau et l'énergie.

Les différents intervenants qui ont suivi ont décrit l'état d'avancement de la question de l'eau dans la gouvernance internationale et donné quelques éléments pour point de repère:

- les deux conventions internationales (de l'UNECE) en application actuellement, sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontalières et des lacs internationaux (1992, en 2003 les parties à la Convention sur l'eau, sur proposition du gouvernement suisse, ont mandaté l'ONU afin de permettre son adhésion à l'ensemble des membres des Nations Unies) et le Protocole sur l'eau et la santé (1999);
- en 2010, a été créé dans le cadre de la décennie des Nations unies sur l'eau (2005-2015) un groupe des « Amis de l'eau » chargé de promouvoir cette problématique au sein de l'ONU (une association volontaire d'Etats partageant une vision commune relative à cette question). Un Comité de pilotage a été créé dans le cadre de la marche vers Rio+20 en 2012. A ce titre, plusieurs événements thématiques ont été organisés, à savoir: « eau et gestion des risques, l'impact de l'intervention humaine sur l'eau (février 2012), « utilisation efficace de l'eau » (mars 2012), « eau et économie verte » (mars 2012), « gestion intégrée des ressources hydriques » (mars 2012) et « eau et OMD (avril 2012). A l'issue de ces réunions, le groupe a formulé 10 recommandations dans l'optique de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de juin 2012 (voir paragraphes 109, 111, 112 et en particulier 119 à 124 du document « l'avenir que nous voulons » portant sur l'eau). Ce groupe informel s'est réuni à plusieurs reprises depuis, notamment en 2013 déclarée « Année de la coopération autour de l'eau ». Cette année là, il a organisé deux événements avec pour toile de fond l'après 2015 :

« la route vers un objectif global sur l'eau » (juin 2013) et « eau et catastrophes » (septembre 2013). Étonnamment sur les 39 membres que compte ce groupe seuls l'Afrique du sud et l'Égypte représentent l'Afrique, alors que cette question semble cruciale pour le continent.

- UN-Water est un mécanisme de coordination des Nations unies qui facilite l'interaction entre les 31 entités du système de l'ONU travaillant sur l'eau (dont à Genève l'OIT, l'UNECE, l'UNHCR, l'OMS ou encore l'OMM) ;

- consultation thématique dans le cadre de l'agenda du développement après 2015 sur l'eau de novembre 2012 à mars 2013 pilotée par UN-Water ;

- le sommet sur l'eau de Budapest en Hongrie (du 8-11 octobre 2013), qui a eu pour but d'élaborer les nouveaux objectifs liés à l'eau dans le cadre du programme de Rio +20 ;

- les travaux du Groupe de travail ouvert (GTO) sur les objectifs du développement durable, dont la 3e session a été consacrée à l'eau (22-24 mai 2013). Lors de cette réunion les experts présents ont conclu que la Cible 7C « Diminuer de moitié d'ici 2015 la proportion de personnes sans accès durable à une eau potable et à des installations sanitaires » de l'Objectif du millénaire pour le développement 7 « assurer un environnement durable », n'avait pas été atteinte. Ils ont souligné l'importance de la coopération transfrontalière dans la gestion de l'eau et face aux risques (sécheresses, inondations, pollutions, etc.). Ils estiment qu'il faudrait prendre en compte l'ensemble du cycle de l'eau et en faire un objectif de développement en soit ;

- à l'issue de la 8e session (3-7 février 2014), le GTO a proposé une liste de 19 points focaux dont le 6e porte sur « eau et assainissement » avec les sous-thèmes suivants :

- assurer l'accès à un assainissement sûr et abordable de l'eau potable et adéquate pour tous, surtout pour les femmes et les filles, y compris dans les ménages, les écoles, les établissements de santé, les lieux de travail et les camps de réfugiés ;
- développer les installations et les infrastructures pour les systèmes d'eau potable et d'assainissement ;

- étendre le traitement des eaux usées, le recyclage et la réutilisation ;
- améliorer l'utilisation de l'eau ;
- extraire l'eau douce de manière durable ;
- améliorer la gouvernance de l'eau, y compris à travers la gestion du bassin en eau et de la coopération transfrontalière le cas échéant ;
- développer la formation professionnelle liées à l'eau à tous les niveaux ;
- protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau comme les montagnes, les bassins hydrographiques et les zones humides ;
- éliminer la pollution et le déversement de substances toxiques dans les plans d'eau, et protéger les aquifères ;
- éliminer les espèces exotiques envahissantes dans les plans d'eau ;
- investir dans les technologies de récupération de l'eau ;
- réduire les risques et les impacts des catastrophes liées à l'eau par les moyens les plus appropriés.

En juillet prochain, le GTO remettra un rapport de synthèse qui fera des propositions définitives pour l'assemblée générale de l'ONU de septembre 2014.

L'eau devrait faire partie, selon beaucoup, dont la Suisse, des prochains objectifs de développement pour l'après 2015. Ainsi, la Confédération, qui a un intérêt tout particulier pour la problématique de l'eau, a formulé 4 cibles, à savoir: a) achever l'accès universel à l'eau potable, aux installations sanitaires et à l'hygiène, b) améliorer la gestion des ressources en eau tout en respectant les écosystèmes, c) améliorer la gestion des eaux usées sous toutes leurs formes afin de protéger les écosystèmes aquatiques et d) améliorer la résilience face aux catastrophes liées à l'eau.

L'eau est au centre des trois principes du développement (social, économique, environnemental) et est un défi pour l'ensemble de la planète. L'ensemble du panel réuni ce 14 mars était d'accord pour dire qu'il s'agissait d'une question complexe, en interaction avec

d'autres problématiques comme la pauvreté, qui demandait une approche intégrée, et pour ce faire, un objectif doit être dédié à cet élément naturel. Des investissements dans les infrastructures et l'accès aux technologies seront nécessaires, des politiques, des lois et des plans de coordination à tous les niveaux seront un impératif, ainsi que les principes démocratiques de contrôle, suivi et évaluation.

**Source:**

Africa 21

[Targeting Water in the Post-2015 Development Agenda; UNECE, Geneva, 14th March 2014.](#)

[A Post-2015 Global Goal for Water: Synthesis of Key Findings and Recommendations from UN-Water; UN-Water, 2014.](#)



## Promotion du plein emploi et de l'emploi productif, du travail décent pour tous et de la protection sociale

### Débat de haut niveau sur les spécificités des Etats fragiles en sortie de crise et signature d'un accord entre le G7+ et l'OIT

Un débat de haut niveau intitulé « si vous voulez la paix, cultivez la justice sociale » s'est déroulé le 20 mars 2014 à Genève, en co-organisation avec l'OIT, l'ambassade de Nouvelle Zélande et celle du Timor Leste.

Le Directeur général de l'OIT, Guy Ryder, et l'Ambassadeur de Nouvelle Zélande, Son Excellence Mme Ellis, ont en premier lieu dressé un état des lieux des enjeux liés aux Etats fragiles sortant de conflits. Cette catégorie de pays représente 1,5 milliards de personnes dans le monde. Ils sont caractérisés par une pauvreté générale, l'exclusion et un système de production déficient ; la justice sociale et le respect des droits de l'homme ne sont pas toujours les éléments qui passent en premier dans ces Etats. On peut comprendre dans ce cas-là que, comme l'expliquait Mme Ellis, dans les pays émergents qui sortent de conflit, les Objectifs du millénaire pour le développement apparaissent comme une ambition en décalage face au défi du retour à la paix, rappelant au passage, que la plupart des conflits qui avaient lieu de nos jours, se passaient à l'intérieur des Etats, provoquant une déstructuration totale du tissu institutionnel.

Guy Ryder a ajouté que sortir d'une situation de fragilité prenait du temps, surtout quand les conditions sécuritaires sont difficiles. Pour lui, il existe un facteur humain indispensable à prendre en compte : retrouver la confiance et créer des partenariats entre les différentes parties prenantes (Etat, entreprises, salariés) met un certain temps. C'est le cas en Somalie où l'OIT participe au redressement du pays dans des conditions difficiles.

La ministre des finances du Timor, Mme Pires, a souligné que la communauté internationale avait un rôle à jouer dans le redressement des Etats fragiles, car les spécificités de ces pays n'ont jamais été suffisamment prises en compte dans les programmes internationaux. C'est pour cette raison que le G7+ a été créé (il a été lancé en 2010 lors du premier Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'Etat de l'OCDE). Les Etats ayant connu ou connaissant ce type de situation ont voulu se regrouper afin de s'exprimer d'une seule voix vis-à-vis des organisations internationales et des grands bailleurs de fond internationaux. Ainsi le G7+ a publié un « new deal » reposant sur 5 piliers :

- légitimité politique : encourager des accords politiques inclusifs et la résolution des conflits ;
- sécurité : établir et renforcer la sécurité des personnes ;
- justice : remédier aux injustices et accroître

l'accès des personnes à la justice ;  
 - fondements économiques : créer des emplois et améliorer les moyens de subsistance ;  
 - revenus et services : gérer les revenus et renforcer les capacités de prestation de services responsables et équitables.

Ces objectifs reposent sur la double idée d'appropriation des aides par les Etats et du respect de l'agenda de développement que ces Etats se sont fixés pour sortir de la fragilité.

Le Premier ministre de Somalie a décrit avec émotion la situation de son pays et les scènes auxquelles il avait assisté en déplacement sur le territoire somalien. Quand l'Etat somalien s'est effondré, les habitants ont dû s'administrer eux-mêmes. La loi du plus fort s'est instaurée et les gens ont eu recours au mieux à la justice communautaire.

Plus de 100'000 personnes ont fui le pays. Aujourd'hui la Somalie est en pleine reconstruction. Les institutions fonctionnent à nouveau, mais avec difficulté car les habitants ne comprennent pas toujours le fonctionnement de l'administration, y compris celle de la justice. En outre, le manque de capacité est encore criant pour appliquer les décisions.

En Côte d'Ivoire la situation a été différente, comme en témoigne le représentant patronal Ousseine Diallo. En effet, le patronat ivoirien a eu à gérer une situation inédite où deux gouvernements dirigeaient le pays en même temps. Ils ont dû faire leur possible pour rester le plus neutre pendant la crise et quand la situation est redevenue à peu près normale, ils ont joué un rôle important pour relancer le pays. C'est dans ce contexte qu'ils ont proposé au gouvernement ivoirien, en place depuis lors, un document prospectif « Côte d'Ivoire 2040 ». Celui-ci offre des pistes pour le développement socio-économique du pays (il est en cours d'étude au parlement). M. Diallo en a profité pour remercier l'OIT pour les programmes de formation professionnelle qui ont été lancés dans son pays mais regrette que la croissance importante que connaît la Côte d'Ivoire (9% en 2013) ne soit pas plus inclusive.

Dans un autre pays d'Afrique, la Guinée, la situation a été tout autre. En effet ce sont les syndicats qui ont permis au pays de ne pas totale-

ment sombrer comme le rapporte la très énergique Mme Rabiadou Diallo, présidente de la Confédération nationale des travailleurs guinéens. Alors que le pays était menacé de division, les syndicats ont créé un grand forum des forces vives pour ramener tout le monde autour de la table. Pour ce faire ils ont demandé l'aide technique de l'OIT, qui, pour l'occasion, a rédigé un manuel de sortie de crise.

Plusieurs problématiques sont ressorties lors de l'échange avec la salle, en particulier concernant le chômage des jeunes et leur inclusion dans la société (comment le programme sur la forte intensité de main-d'œuvre de l'OIT peut-il être utilisé dans les pays fragiles?), mais aussi le rôle de la diaspora dans le redressement de pays tel que la Somalie (voir les programmes de l'OIM pour cela).

En marge du débat a eu lieu la signature d'un protocole d'accord entre les représentants du G7+ (en l'occurrence la Ministre des finances du Timor Leste, Mme Pires) et le Directeur général de l'OIT, Guy Ryder.

**Sources :**  
 Africa 21

[« New deal » du G7+.](#)



## Changement climatique

### « Le temps est compté et il n'est pas de notre côté »

C'est l'expression utilisée par le Directeur exécutif de l'UNEP, Achim Steiner, lors de la Conférence de Yokohama au Japon sur le changement climatique où étaient présentées les conclusions du dernier rapport du GIEC (25-29 mars 2014).

Conscients du problème que pourrait poser le changement climatique à l'échelle du globe, l'OMM et le PNUE ont créé, en 1988, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Ce dernier a déjà publié 4 rapports d'évaluation depuis sa création. Chaque rapport est décomposé de 4 parties, fruits du travail de milliers de chercheurs à travers le monde sur l'évolution du changement climatique et ses conséquences multidimensionnelles.

La première partie du rapport AR5 (pour rapport d'évaluation n°5) publié à l'automne dernier, portait sur les dynamiques physiques du changement climatique et avait fait le lien entre activités humaines et ce dernier. Le groupe de travail II qui vient de rendre public ses résultats à Yokohama, évalue la vulnérabilité des systèmes socio-économiques et naturels aux changements climatiques, les conséquences négatives et positives des changements climatiques, et les options pour s'y adapter.

D'après le rapport, le monde est mal préparé aux effets du changement climatique, mais il y a des opportunités pour répondre à ces problèmes malgré l'étendue des scénarii possibles. Il est souligné également que bien qu'un certain nombre de problèmes ne soient pas d'origine

climatique, les effets du changement climatique sont un facteur aggravant ceux-ci. Les risques soulignés proviennent essentiellement de la vulnérabilité, de l'exposition et de l'accentuation avec d'autres problèmes comme on vient de le voir. Ils touchent en premier les populations les plus vulnérables, les industries et les écosystèmes à travers le monde.

Ces travaux peuvent être reliés au point focal numéro 15 tel que proposé par le Groupe de travail ouvert sur l'agenda du développement pour l'après 2015, portant précisément sur le climat. En effet, le point 15 porte sur les mesures d'adaptation aux effets liés au changement climatique. Le lien avec les travaux du GIEC est donc étroit. Bien que le continent africain ne soit pas responsable du dérèglement climatique au niveau mondial, il est un des premiers à en subir les conséquences, faute de capacités suffisantes d'adaptation.

### *Qu'appelle-t-on changement climatique ?*

Le document de synthèse à destination des décideurs nous offre une série de définitions dont celle de ce phénomène, telle que voici :

« le changement climatique fait référence à un changement dans l'état du climat qui peut être identifié (par l'utilisation de tests statistiques), par des changements de la moyenne et des variabilités de ses propriétés, changements qui persistent sur une période étendue, telle qu'une décennie et plus. Le changement climatique est issu de processus naturels internes ou par des forces externes tels que les changements de cycle solaire, les éruptions volcaniques ou encore des changements d'origine humaine persistants dans la composition de l'atmosphère ou l'utilisation de la terre ».

### *Des risques multiples et multipliés*

Le Groupe de travail nous propose deux listes de risques, une première sur des éléments déjà en cours d'action et une deuxième plus large où les risques potentiels sont proposés. Les conséquences des effets du changement climatique actuellement sont:

- affectation du système hydrologique et des ressources en eau dus à un changement du

régime des précipitations, des chutes de neige et de la formation des glaces (assèchement du lac Tchad, fonte accélérée du glacier du Kilimandjaro);

- changement des zones de répartition et des migrations saisonnières des espèces aquatiques (rivières, mers et océans) en réponse au changement des milieux naturels dans lesquels ils évoluent;

- impacts négatifs sur les cultures et en particulier le blé et le maïs et, dans une moindre mesure, sur le soja et le riz (bien qu'il y ait des conséquences positives, les effets négatifs sont bien plus nombreux). Cela accentue la fragilité des marchés agricoles africains et la possibilité d'émeutes de la faim telles qu'on a pu les connaître en 2008;

- les conséquences sanitaires (en termes de maladies) sont les données les moins bien maîtrisées d'après l'équipe d'experts du GIEC. D'après eux, les changements locaux concernant les températures et les précipitations ont altéré la distribution des maladies liées à l'eau et des facteurs entraînant les maladies;

- les populations fragiles (peuples autochtones, habitants des bidonvilles, femmes, enfants, etc.) sont encore plus fragilisés par les effets climatiques en cours tels que canicules, sécheresse, inondations, cyclones, incendies. Les impacts de ces événements extrêmes portent sur la dégradation de l'environnement, le problème d'accès à la nourriture ou à l'eau potable, les dommages sur les infrastructures et les habitations et jouent sur la mortalité de ces populations. Le changement climatique exacerbe la pauvreté dans la plupart des pays en développement et crée de nouvelles poches de pauvreté ; le risque est particulièrement grand en Afrique;

- Les chercheurs prévoient l'augmentation des conflits, conséquences de la vulnérabilité au changement climatique. On pense aux micro-guerres entre tribus au Kenya ou en Ethiopie pour l'accès à l'eau et aux tensions récurrentes entre les pays riverains du Nil.

Les risques à venir sont nombreux si on n'y

prendre pas garde. A ce titre, le Groupe de travail du GIEC en a référencé 8 types:

- ceux liés aux tempêtes et inondations en milieu côtier, de la montée du niveau de la mer (voir les problèmes encourus par exemple par Saint-Louis du Sénégal) ;

- les conséquences des inondations (maladies, accès à la nourriture et à l'eau potable, pollutions);

- les risques systémiques liés la destruction des infrastructures et services de base tels que l'électricité, l'eau potable et les services d'urgence ;

- les risques liés aux fortes vagues de chaleur, en particulier pour les personnes habitant en milieu urbain et ceux qui travaillent à l'extérieur ;

- les risques liés au manque de nourriture à cause d'un événement climatique (en particulier pour les populations les plus vulnérables);

- les risques liés au manque d'accès à l'eau en zone rurale pour la consommation et l'irrigation (voir le cas des pays riverains du Nil et en particulier l'Egypte et le Soudan dont le fleuve est la principale source d'alimentation en eau pour l'agriculture et la consommation) ;

- destruction du milieu marin, des écosystèmes maritimes, des conséquences pour les communautés vivant de la pêche, et en particulier pour l'Afrique des massifs coralliens de l'océan indien (acidification, hausse de la température de l'eau, disparition de l'oxygène dans l'eau, etc.) ;

- risque de perte des écosystèmes fluviaux et lacustres et des services qu'ils fournissent (voir cas du lac Victoria).

On peut également signaler le déclin, voir l'extinction des espèces animales et végétales qui n'arriveront pas à temps à s'adapter aux nouvelles conditions climatiques, et les conséquences pour les écosystèmes et les hommes dont le mode de vie est intégré à ces schémas. La réduction du couvert forestier aura de multiples conséquences dont on peine encore à percevoir toute l'étendue (le risque est cité en particulier pour l'Afrique de l'ouest).

*Comment s'adapter aux conséquences à venir ?*

Le Groupe de travail propose plusieurs expériences d'adaptation dont :

- l'intégration de l'ingénierie et des technologies qui sont les solutions envisagées les plus courantes, associées à des programmes de gestion des risques et des ressources en eau;
- l'intégration à tous les niveaux de gouvernance des considérations liées au changement climatique dans les plans de développement. Ils prennent en exemple l'Afrique, où d'après eux, la plupart des gouvernements ont déjà intégré cette problématique notamment concernant la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles, à la santé publique et aux conditions de vie;
- face à la diversité et la complexité des situations, le suivi et l'apprentissage sont des composantes importantes d'une adaptation effective;
- mise en place d'outils économiques avant de prévoir et d'anticiper les risques liés aux changements climatiques (partenariats public/privé, assurances, etc.);
- concernant l'Afrique, une attente particulière se focalisera sur la gestion durable de l'eau et l'adaptation de l'agriculture aux nouvelles conditions climatiques.

D'après Achim Steiner, les coûts d'adaptation pour l'Afrique sont évalués de 7 à 15 milliards US\$ par an d'ici 2020, de 50 milliards US\$ par an d'ici 2050 et à 350 milliards US\$ d'ici à 2070. Face à l'énormité des sommes annoncées, un accord sur le changement climatique devient primordial à Paris pour 2015. Le Directeur exécutif de l'UNEP ajoute que la transition vers un futur moins dépendant en carbone devient inévitable et l'adoption d'une économie verte plus inclusive, apportant des bienfaits en terme d'emploi de santé, de sécurité alimentaire, une évidence. Un lien entre les travaux du GIEC et l'agenda du développement pour l'après 2015 est vital afin que les décideurs puissent prendre les décisions en connaissance de cause.

#### Sources :

[Climate Change 2014: Impacts, Adaptation, and Vulnerability, Summary for policy maker; IPCC, Geneva, March 2014.](#)

[A Changing Climate Creates Pervasive Risks but Opportunities Exist for Effective Responses - IPCC Report Mon, Mar 31, 2014 Responses will face challenges with high warming of the climate; UNEP News Center, March 2014.](#)

[Statement By Achim Steiner at the IPCC Working](#)

[Group II Approval Session; UNEP News Center, March 2014.](#)

#### « Les lois de la physique ne sont pas négociables »

En complément du dernier rapport du GIEC, l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) vient de publier à son tour son rapport annuel sur le climat. Ce document est idéal pour mieux comprendre l'ampleur du phénomène et l'urgence de la réponse à apporter. D'après les experts de l'OMM, 2013 s'inscrit dans la continuité des années précédentes. Le Secrétaire général de l'OMM, Michel Jarraud, a dit lors de la conférence de presse de présentation du rapport, qu'aucune pause n'avait eu lieu dans le réchauffement planétaire, contrairement aux allégations des climato-sceptiques. La décennie 2001-2010 a été la période la plus chaude jamais enregistrée de toute l'histoire de l'organisation. Ainsi, 2013 a été la sixième année la plus chaude. Le réchauffement planétaire a été particulièrement significatif dans l'hémisphère sud. D'après M. Jarraud, « beaucoup des événements extrêmes qui sont survenus durant l'année 2013 ont eu pour une bonne partie une origine humaine liée au changement climatique. Nous avons vu des fortes précipitations, des vagues de chaleur plus intenses, et des dommages plus importants dus aux tempêtes et inondations, en particulier sur les côtes où l'augmentation du niveau de la mer a des conséquences ». Le document rapporte que l'Angola, le Botswana et la Namibie ont connu des sécheresses exceptionnelles alors qu'à l'inverse, le Soudan et la Somalie ont vécu des précipitations record. Il confirme que les gaz à effet de serre sont un élément moteur du changement climatique. Constat particulièrement alarmant, le réchauffement des océans s'accélère. Ainsi, d'après le rapport, plus de 90% des excès d'énergie liés aux gaz à effet de serre est stocké dans les océans, et d'ajouter que le niveau des gaz à effet de serre dans l'atmosphère a atteint un niveau record, ce qui signifie d'après le Secrétaire général de l'OMM que l'atmosphère et les océans vont continuer de se réchauffer dans les siècles à venir.

Il apparaît donc, d'après M. Jarraud, que « les lois de la physique ne sont pas négociables ».

## Sources :

[Déclaration de l'OMM sur l'état du climat mondiale en 2013.](#)

[Press Release No. 985 For use of the information media Not an official record WMO Annual Climate Statement Highlights Extreme Events; WMO.](#)

[Adam Vaughan; 13 of 14 warmest years on record occurred in 21st century – UN Global warming trend continues with floods, droughts and extreme weather events around the world; theguardian.com, Monday 24 March 2014.](#)

## ABREVIATIONS

AMRH: African Medicines Regulatory Harmonization ou Harmonisation sur la réglementation de la médecine africaine  
CEA: Commission économique pour l'Afrique  
FAO: Food and Agriculture Organization ou Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture  
GAVI: Global Alliance for Vaccines and Immunisation ou Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination  
GIEC: Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat  
GPEI: Global Polio Eradication Initiative ou Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite  
GTO: Groupe de Travail Ouvert sur les objectifs du développement durable  
HPV: Human papillomavirus  
NEPAD: New Partnership for Africa's Development ou Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique  
OCDE: Organisation de Coopération et de Développement Economiques  
ODD: Objectif de Développement Durable  
OHCHR: Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights ou Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme  
OIM: Organisation Internationale des Migrations  
OIT: Organisation Internationale du Travail  
OMC: Organisation Mondiale du Commerce  
OMD: Objectif du Millénaire pour le Développement  
OMS: Organisation Mondiale de la Santé  
OMM: Organisation Météorologique Mondiale  
PDDAA: Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine  
PMPA: Pharmaceutical Manufacturing Plan for Africa ou Plan de fabrication pharmaceutique pour l'Afrique  
PNUD: Programme des Nations Unies pour le Développement  
PNUE: Programme des Nations Unies pour l'Environnement  
UNECE: United Nations Economic Commission for Europe ou Commission économique des Nations Unies pour l'Europe  
UNICEF: Fonds des Nations Unies pour l'enfance  
UNIDO: United Nations Industrial Development Organisation ou Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

## VEILLE DOCUMENTAIRE

[2013 Report of the United Nations Secretary-General: Progress made in the implementation of and follow-up to the outcomes of the World Summit on the Information Society at the regional and international levels; General Assembly, Economic & Social Council, March 2014.](#)

[HealthWISE - Work Improvement in Health Services - Trainers' Guide; ILO, Geneva, March 2014.](#)

[Labour market transitions of young women and men in sub-Saharan Africa; ILO, Geneva, March 2014.](#)

[Review of annual reports under the follow-up to the ILO Declaration on Fundamental Principles and Rights at Work; Conference paper, ILO, Geneva, 24 February 2014.](#)

[Rapport mondial sur l'eau 2014 - L'eau et l'énergie; UN Water, Nairobi, 21th March 2014.](#)

[Rapport annuel 2013 : résultats de six ans de pratique et de recherche novatrice \(2008-2013\); ILO, Geneva, 14th March 2014.](#)

[Country baselines under the ILO Declaration Annual Review \(2000-2014\); ILO, Geneva, 7th March 2014.](#)

[Labour market transitions of young women and men in sub-Saharan Africa; Work4Youth Publication Series No. 9, ILO, Geneva, February 2014.](#)

[Beyond Macroeconomic Stability: Structural Transformation and Inclusive Development; ILO, Geneva, 5th March 2014.](#)

[Sustainable Enterprises - creating more and better jobs. Developing sustainable enterprises: the ILO approach; ILO, Geneva, March 2012.](#)

[ILO technical cooperation in fragile States; ILO, Geneva, February 2014.](#)

[Building natural capital: how REDD+ can support a green economy? UNEP/IRP, 2014.](#)

[Factsheet: ILO in fragile situations; ILO, Geneva, 21st March 2014.](#)

## AGENDA

1-3 avril 2014, 6e Session du Forum social, OHCHR, Genève.

3-4 avril 2014, Rapport sur l'investissement mondial 2014, CNUCED, Genève.

4 avril 2014, Deuxième dialogue de Genève sur l'Agenda du développement durable après 2015, CNUCED, Genève.

7-8 avril 2014, Forum mondial des produits de base, CNUCED, Genève.

10 avril 2014, Préparations et défis à la CoP 21 de la CCNUCC, Genève.

10-11 avril 2014, 4e Refinancement du GEF-6, Genève.

28 avril-2 mai 2014, Commission de l'investissement, de l'entreprise et du développement, CNUCED, Genève.

## ANNONCES

Le *think tank* Africa 21 ([www.africa21.org](http://www.africa21.org)) est une association créée et basée à Genève en 2010 et reconnue d'utilité publique par les autorités suisses en 2012.

De par sa nature et son mode de fonctionnement l'association est en recherche perpétuelle de nouveaux membres et de contributeurs.

### Recherche de contributeurs et de bénévoles

Nous recherchons des spécialistes des questions liées à la diplomatie du développement économique, humain, de l'environnement mais également des thématiques de l'intégration régionale en Afrique.

De même, toute personne susceptible de nous aider dans le fonctionnement au quotidien de l'association est la bienvenue (administration, comptabilité, recherche de financement, réseautage).

### Recherche de partenaires

Notre structure ne saurait se développer sans l'aide de partenaires. C'est pourquoi nous recherchons :

- des partenaires de recherche (*think tank* africains ou non, structures académiques, entreprises de conseil, organisations publiques ou internationales), pour faire de l'échange d'information et d'expertise, mais aussi monter des projets;
- des partenaires financiers et logistiques (sous forme de mécénat, de sponsoring et de facilités matérielles).

Africa 21 recherche également des missions de consulting. Merci de nous consulter pour avoir plus de détails.

Africa 21 organise régulièrement des cafés diplomatiques sur ses thèmes de prédilection. Si vous souhaitez participer aux cafés, n'hésitez pas à nous écrire. Nous vous ajouterons à la liste d'invitation.

Pour toute remarque concernant le contenu de cette lettre ou si vous souhaitez répondre à notre appel, n'hésitez pas à contacter le responsable de l'édition, Julien Chambolle à : [julien.chambolle@africa21.org](mailto:julien.chambolle@africa21.org)

### Equipe de rédaction

Responsable éditorial: Julien Chambolle

Responsable scientifique Alejandro Gómez López

**Horizon 2015 est diffusée auprès de plus de 3500 personnes représentatives de la Genève internationale et des problématiques de développement en Afrique (diplomates et haut fonctionnaires, chercheurs, journalistes, responsables de la société civile et secteur privé).**

## SPONSOR

Avec le soutien de la



## AFRICA 21 SOUTIENT

SafePlanet

Africa 21 soutient la campagne de sensibilisation du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) en faveur de la protection de l'environnement et de la santé humaine contre les effets des produits chimiques et des déchets dangereux. Pour en savoir plus sur « *Safe planet* », [cliquez ici](#).

Crédit image: Wikicommon, OHCHR